

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

M. Reid: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Certains députés se sont consultés et suggèrent qu'on pourrait peut-être revenir aux bills publics d'initiative parlementaire afin de rayer du *Feuilleton* un certain nombre de bills traitant de pornographie et d'obscénité et de renvoyer la question au comité. Si on y consent, je proposerais, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), que l'on raye du *Feuilleton* les bills C-206, C-207, C-241, C-318, C-325, C-348, C-399, C-400 et C-402 et que l'on en renvoie le sujet au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Paproski: Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous le sommes également.

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, je suggère que ce consentement soit sollicité à la prochaine occasion lorsqu'il sera question des bills publics, vraisemblablement mardi prochain, date à laquelle nous pourrions probablement donner notre consentement, mais je ne peux m'engager aujourd'hui à le fournir, n'ayant pas été consulté sur le sujet.

● (1602)

[Traduction]

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, j'aimerais également soulever une question à cet égard. Si le secrétaire parlementaire du leader à la Chambre désire demander notre consentement pour présenter ce bill mardi, je ferai remarquer qu'il y a, je crois, un autre bill sur le même sujet qui n'en est malheureusement pas encore au stade de l'impression. Hélas ce renseignement m'a été donné il y a quelques minutes seulement et je crois devoir le signaler à l'attention du député de Kenora-Rainy River (M. Reid), afin que ce bill puisse être joint aux autres qui nous seront présentés mardi.

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a pas consentement unanime et je ne puis donc mettre la motion aux voix.

M. Peters: Il n'y en aura peut-être pas mardi non plus.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Avant de passer aux mesures d'initiative parlementaire, je rappellerai aux députés que lundi dernier, au début de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, à la suite d'une question de Règlement soulevée la semaine précédente par le député de Vaudreuil (M. Herbert), j'ai proposé qu'un débat de procédure ait lieu maintenant ou, plutôt, la prochaine fois que la motion nous serait présentée dans le cadre des mesures d'initiative parlementaire et c'est maintenant que je comptais inviter les députés à faire connaître leur avis. Toutefois, je remarque que le député intéressé, le député de Vaudreuil, n'est pas à la Chambre et

Emprises de chemins de fer

que le leader de l'opposition officielle à la Chambre n'est pas ici non plus pour le moment. Je me demande donc si nous devons entamer sans eux cet important débat de procédure qui pourrait avoir des répercussions sur l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. J'invite les députés représentant les partis à exprimer leur avis.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, selon moi il serait plus sage et plus prudent de suivre la voie suggérée par Votre Honneur et de laisser cette question de côté jusqu'à ce que le député qui l'a soulevée et les autres députés que cela intéresse soient ici.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord pour qu'on remette cela à plus tard et j'espère que cette fois l'unanimité ne sera pas gâchée par les ministériels.

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, je consens à ce que ce soit ajourné, mais je tiens à prévenir la présidence que j'ai l'intention d'y participer, et j'aimerais bien qu'on le fasse en ma présence.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: C'est là en fait la difficulté, car je sais que le secrétaire parlementaire sera absent lundi prochain et le lundi suivant et, vendredi prochain, celui qui occupe présentement le fauteuil de la présidence ne pourra pas être ici à 4 heures. De toute façon, peut-être que les députés peuvent convenir d'une occasion propice au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires afin que cette question soit débattue en présence de tous les intéressés. De toute façon, je suis certain que les députés voudront laisser agir la présidence à cet égard.

Et cela nous amène à une autre question qui se rattache plus ou moins au rappel au Règlement que nous débattons et c'est l'ordre du jour d'aujourd'hui. La présidence est disposée à écouter les députés.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, je pense qu'il a été convenu de reporter toutes les autres motions et d'aborder cet après-midi la motion n° 13 inscrite au nom du député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker), où on propose de modifier l'article 88 de la loi sur les chemins de fer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, sans préjudice de nos droits d'en discuter au moment choisi, nous voulons bien nous en tenir à ce qui a été prévu pour aujourd'hui.

M. Paproski: Peut-être devrais-je ajouter que toutes les autres motions devraient être reportées à la demande du gouvernement.

[Français]

M. Pinard: Alors, monsieur le président, dans ce sens-là, j'appuie la motion présentée par le député de l'opposition.

M. l'Orateur adjoint: Pour la satisfaction de tout le monde et pour la protection de la présidence, nous pouvons peut-être accepter la proposition du gouvernement à l'effet de réserver les motions nos 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11 et 13, et lorsque nous procéderons à l'étude de la motion n° 13, qui apparaît au nom de l'honorable député de Okanagan Boundary (M. Whittaker),